

Plan national d'actions en faveur des milieux humides

GT « Aménagement du territoire »

14 mars 2017

Action n°48 **Promouvoir le rôle des** **milieux humides dans la** **gestion des risques littoraux** **et dans la gestion intégrée du** **trait de côte**

MEEM/LM2



Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

www.developpement-durable.gouv.fr

Appel à projet « relocalisation »

- ♦ Objectif : accompagner les collectivités dans l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens dans une perspective de recomposition spatiale des territoires soumis aux risques naturels littoraux
- ♦ 5 projets sélectionnés sur différentes façade maritimes de Métropole et d'outre-mer offrant une diversité de situation : Petit-Bourg (Guadeloupe), Ault (Somme), Hyères (Var), Vias (Hérault) et Lacanau (Gironde)
- ♦ Financement = 600 000 € => 110 000 € par projet pour les études
- ♦ <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/seminaires-nationaux-r471.html>



Des apports méthodologiques

Une appropriation des concepts

- ♦ Passer de la lutte à l'adaptation en intégrant les fluctuations du trait de côte
- ♦ Donner à voir pour faciliter l'appropriation ou la réappropriation du phénomène d'érosion côtière et développer une nouvelle façon de voir et de vivre le littoral (communication - concertation)
- ♦ S'inscrire dans des projets positifs où le phénomène n'est plus envisagé comme une contrainte mais comme une opportunité
- ♦ Développer des démarches aux bonnes échelles géographique (littoral et arrière littoral) et temporelle (occupation résiliente et temporaire ; réalisation progressive dans une vision de long terme)
- ♦ S'entourer d'équipes pluridisciplinaires (urbanisme, architecture, risque, biodiversité, paysage, habitat, économie, sociologie...)
- ♦ Valoriser le rôle des espaces naturels, espace de respiration pour accompagner les fluctuations du trait de cote

Un travail à poursuivre

- ♦ Une prise conscience et des apports méthodologiques mais des questions restent posées en matière de :
 - ♦ Financement
 - ♦ Gestion du foncier
 - ♦ Protection des espaces naturels
 - ♦ Articulation des politiques publiques
 - ♦ ...
- ♦ Un nouveau programme d'actions pour poursuivre les efforts engagés : proposer des méthodes, offrir des outils, partager l'information



Un nouveau programme d'actions 2017-2019

- ♦ Dans la continuité du précédent programme
- ♦ Objectif :
 - ♦ Intégrer la gestion du trait de côte dans les politiques publics (Aménagement, Prévention des risques)
 - ♦ Favoriser l'émergence de projets de territoire à des échelles adaptées en développant les outils nécessaires aux collectivités pour élaborer et mettre en œuvre des démarches partagées
- ♦ 5 axes de travail :
 - ♦ Développer et partager la connaissance (Axe A)
 - ♦ Mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées (Axe B)
 - ♦ Appuyer les démarches émergentes (Axe C)
 - ♦ Clarifier le financement (Axe D)
 - ♦ Communiquer (Axe transversal)

Priorités 2017

- ♦ Axe A : Poursuivre les actions structurantes engagées en particulier la mise en place d'un réseau national des observatoires du trait de côte : charte, gouvernance, programme d'actions, site Internet
- ♦ Axe B et C : Apporter un appui méthodologique et développer les outils nécessaires pour faire émerger des projets de territoire
 - ♦ Définir le cadre méthodologique pour (1) l'intégration d'objectifs en matière de gestion du trait de côte dans les SRADDET (loi biodiversité), (2) l'élaboration de stratégies locales de gestion du trait de côte
 - ♦ Sur la base des réflexions et expérimentations menées (proposition de loi, AAP...), identifier et développer les outils nécessaires à la mise en œuvre des démarches territoriales
 - ♦ Valoriser le rôle des espaces naturels et assurer leur intégration dans les démarches mise en œuvre : Travaux de l'UICN, guide de gestion des dunes, GT CMI, préservation des mangroves et récifs coralliens (loi biodiversité)



GT CMI Activité agricole et espaces naturels

- ◆ Mandaté par la Commission mixte inondation dans le cadre du plan d'actions de la Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)
- ◆ Objectif : Améliorer la prise en compte des espaces agricoles et naturels dans la gestion du risque inondation
 - ◆ 1ers travaux : un guide pour la prise en compte des espaces agricoles
- ◆ Poursuite des réflexions sur les espaces naturels au 2^{ème} semestre 2016 avec l'ambition de produire en 2017 un document de communication à destination des acteurs locaux pour :
 - ◆ Mieux prendre en compte le rôle des espaces naturels dans les dispositifs de prévention des inondations et des submersions marines, en particulier les PAPI
 - ◆ Valoriser l'intérêt de la protection et la restauration des espaces naturels pour la diminution de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation et de submersion marine

Merci de votre attention

